

Autres régions	LI Accession					
	PLUS	PLS accession	A	B1	B2	C
Catégorie de ménage						
Personne seule	23 201	33 479	48 788	39 767	35 790	35 790
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	30 984	44 710	72 917	53 105	47 792	47 792
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	37 259	53 765	87 651	63 862	57 476	57 476
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	44 982	64 909	104 990	77 095	69 387	69 387
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	52 915	76 357	124 290	90 694	81 624	81 624
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	59 636	86 055	139 863	102 211	91 991	91 991
Par personne supplémentaire	6 652	9 599	15 582	11 404	10 259	10 259

## Plafonds de prix

Le respect des plafonds pour la qualification de l'activité d'accession sociale se situe au niveau de l'opération. Pour mémoire, dans le cadre des dispositifs permettant de bénéficier d'avantages fiscaux au niveau de la TVA (BRS, PSLA, ANRU) le contrôle s'effectuera au niveau de chaque logement concerné.

Zone	Abis	A	B1	B2	C
Plafond prix HT	6 170	4 675	3 744	3 269	2 857

Les données présentées ici sont applicables à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2025**, en euros au m<sup>2</sup> de surface utile majorée dans la limite de 6 mètres carrés, de la moitié de la surface du garage ou emplacement réservé au stationnement des véhicules, annexé au logement et faisant l'objet d'une jouissance exclusive par l'accédant.

La surface utile correspond à la surface habitable du logement augmentée de la moitié des surfaces annexes telles que définies dans l'arrêté du 9 mai 1995 : « surfaces réservées à l'usage exclusif de l'occupant du logement et dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 1,80 mètre. Elles comprennent les caves, les sous-sols, les remises, les ateliers, les séchoirs et celliers extérieurs au logement, les resserres, les combles et greniers aménageables, les balcons, les loggias et les vérandas et dans la limite de 9 mètres carrés les parties de terrasses accessibles en étage ou aménagées sur ouvrage enterré ou à moitié ».

La fédération met à disposition une infographie et des explications sur le calcul de la surface utile sur son [site internet](#).

## Le classement des communes

- Zone Abis** Paris, une centaine de communes proches ainsi que 26 communes principalement en Provence et sur le pourtour suisse.
- Zone A** Agglomération parisienne et genevoise, l'est du pourtour méditerranéen, cœur d'agglomération des grandes métropoles
- Zone B1** Autres grandes agglomérations, périphéries des zones A dont l'ensemble des outre-mer, grande couronne parisienne
- Zone B2** Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes périphériques des secteurs tendus (périphérie francilienne, Nord, Corse)
- Zone C** Reste du territoire

[Lien vers le site du ministère détaillant la cartographie du zonage A,B,C](#)

